

pas les députés de l'opposition qui ont prétendu que cette région présentait des difficultés, mais le ministre du Commerce lui-même, qui y voyait la seule justification d'un premier engagement des deniers publics au titre du financement de cette entreprise.

Mais nous voici saisis d'autre chose, de tout à fait autre chose. Nous avons sous les yeux une motion où figure la disposition primitive, soit que la *Northern Ontario Pipe Line Crown Corporation* doit être créée notamment aux fins de la construction, de l'entretien et de l'exploitation d'un pipe-line de gaz naturel allant de la frontière entre l'Ontario et le Manitoba jusqu'à Kapuskasing en Ontario; de la location, avec faculté d'achat, dudit pipe-line de gaz naturel à la *Trans-Canada Pipe Line Limited* et de l'exécution d'un tel bail, y compris l'aliénation par la corporation de ce pipe-line en conformité de ladite faculté d'achat; et stipulant que le ministre des Finances peut prêter de l'argent à la corporation pour les fins susdites.

On vise à établir une société de la Couronne pour l'aménagement de ce pipe-line du Nord. Et voilà justement ce qui détruit complètement l'objet visé. On nous dit qu'en plus de cela, il y aura une disposition qui permettra d'avancer à la société de la Couronne de l'argent qu'elle pourra utiliser à une autre fin. Cet argent, les deniers du contribuable canadien, peut être avancé pour la construction d'un pipe-line dans l'Ouest du Canada. Sur les 130 millions de dollars qu'elle recevra, cette société pourra utiliser à cette fin jusqu'à 80 millions. Par conséquent, elle n'en aura pas suffisamment pour entreprendre la construction du tronçon nord-ontarien. Ce dont nous sommes saisis maintenant détruit complètement le but d'abord visé dans le projet de résolution.

Le ministre du Commerce a parlé d'une déclaration d'indépendance. C'est plutôt une déclaration de totale dépendance. Pourquoi donc est-il si intéressé à la *Trans-Canada Pipe Lines*? Pourquoi a-t-il refusé de réfléchir à d'autres solutions? Pourquoi est-ce le seul instrument choisi par le Gouvernement? Pourquoi n'entendra-t-on parler que de cet aspect de la question au cours de la discussion? Le ministre du Commerce vient de nous dire qu'on proposera demain la clôture, qu'on utilisera la guillotine.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Drew: Je tiens à faire bien remarquer que les députés libéraux derrière vous et à votre droite crient "Bravo".

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Drew: Les députés libéraux applaudissent fort à l'idée d'appliquer la clôture. Je veux que la chose soit consignée

au hansard, parce que je veux qu'on sache que la manœuvre ne vient pas du seul ministre du Commerce mais de l'ensemble du parti libéral.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Drew: Une chose qui est devenue indubitable c'est que tous les membres libéraux de la Chambre sont responsables de la manœuvre qui prive les membres de la Chambre de leurs droits ordinaires de parlementaires.

L'hon. M. Garson: Le parti libéral tout entier ne veut pas que la province d'Ontario souffre encore une fois d'une pénurie d'énergie à cause de Drew.

L'hon. M. Rowe: C'est votre parti qui a causé la pénurie en Ontario.

L'hon. M. Drew: Le ministre n'en sait guère plus à ce sujet qu'à l'égard de la plupart des sujets qu'il aborde. Je ne lui rappellerai pas que la province du Manitoba a souffert de pénurie d'énergie à une époque où il avait certaines responsabilités dans cette province. La guerre sévissait et n'était pas étrangère à la pénurie de certains approvisionnements. . .

Le très hon. M. Howe: C'était bien avant cela.

L'hon. M. Drew: ... bien des gens en ont souffert. Pour ce qui est de la pénurie d'énergie, je puis dire, en dépit de l'interpellation du ministre du Commerce, que nous avons réussi à constituer des réserves d'énergie très satisfaisantes en Ontario sous un gouvernement conservateur.

Le ministre du Commerce a dit que nous devrions établir bien clairement notre attitude. Je vais l'établir bien clairement. Je l'ai fait le 15 mars, autre jour de la présente session où nous avons pu débattre le sujet à l'appel d'une motion. Voici ce que j'ai dit alors, comme l'atteste la page 2249 du hansard:

Je voudrais formuler quelques propositions à la Chambre et au Gouvernement, avec l'espoir qu'il n'oubliera pas que, l'an dernier, le premier ministre a déclaré à la Chambre que cette façon de procéder ne lui plaisait pas. D'abord, déférons immédiatement l'ensemble de la question à un comité parlementaire, qui recueillera des faits et formulera des vœux appropriés. Deuxièmement, exigeons la réorganisation de la *Trans-Canada Pipe Lines* en une compagnie entièrement canadienne, qui pourra entreprendre immédiatement les travaux sous la surveillance des autorités canadiennes. Troisièmement, si la *Trans-Canada* ne peut donner suite à son engagement, examinons de nouveau la question et permettons à de nouveaux intérêts de formuler des propositions pour l'aménagement d'un pipe-line entièrement canadien, administré par des Canadiens. Quatrièmement, s'il peut être démontré, et j'en doute, qu'une partie du pipe-line doit être aménagée comme le Gouvernement l'affirme en